


Transaction Ajout	N° du calendrier 60346	N° de la demande 53	N° de la règle 0554	
	Nom de l'organisme Université du Québec à Montréal (UQAM)			

DESCRIPTION		
Titre Mémoires et thèses	Recueil BCI	N° de la règle ENSEIGN-28, 29
Processus / Activité Mémoires et thèses	Code de classification 554	
Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal Registrariat; Départements et écoles; Facultés		
Description et utilisation Informations relatives aux travaux réalisés par les étudiants dans le cadre de leur programme de maîtrise ou de doctorat, ainsi que les documents nécessaires au suivi du dépôt final, de l'évaluation, de l'autorisation de reproduction, de la confidentialité, de la soutenance et de la diffusion du mémoire, de la thèse ou de l'essai doctoral.		
Types de documents mémoire de maîtrise; thèse de doctorat; essai doctoral; formulaire d'autorisation pour la reproduction et la diffusion d'un mémoire ou d'une thèse; autorisation de confidentialité; approbation des corrections mineures effectuées au rapport, au mémoire ou à la thèse; approbation d'un travail de recherche de cycles supérieurs; avis de conformité; avis de soutenance de la thèse de doctorat; certificat d'éthique; certificat de soutenance; convention de cotutelle de thèse; correspondance; avis d'exclusion à un programme d'études; nomination des membres du jury; évaluation d'un travail de recherche, d'un mémoire ou d'une thèse; synthèse d'évaluation; évaluation révisée d'une thèse de doctorat; formulaire d'autorisation de rédiger dans une langue autre que le français; autorisation de dépôt d'un mémoire ou une thèse; autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs; œuvre de création accompagnant les mémoires et thèses; évaluation d'un projet de thèse de doctorat; recommandation contradictoire; résumé des modifications		
Documents essentiels : Oui Documents confidentiels : Oui		
Références juridiques Règlement no 8 des études de cycles supérieurs.		
Remarques générales Durant tout le parcours de cycle supérieur, plusieurs documents et informations encadrant le parcours académique de l'étudiant sont transférés au Registrariat et sont visés par la règle de conservation 0716.1.		

DÉLAI DE CONSERVATION									
Numérotation	Exemplaire	Supports de conservation		Période d'utilisation des documents				Disposition	
				Actif		Semi-actif		Inactif	
0554P	Principal	dm, pa		888	R1	0		Tri	R2
0554S	Secondaire	dm, pa		2		0		Destruction	

Remarques relatives au délai de conservation

R1 : Conservation jusqu'à ce que l'étudiant soit diplômé.; R2 : Conservation permanente au Service des archives des versions finales des mémoires, des thèses et des essais doctoraux, du formulaire d'autorisation de reproduction et de diffusion d'un travail de recherche de cycles supérieurs (SDU-522) et du formulaire d'autorisation de confidentialité. Élimination des versions préliminaires ainsi que tous autres documents ou travaux ne permettant pas la diplomation de l'étudiant.

Document annexé : [Non](#)